

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 10 avril 2008 à 18h30 en Mairie

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Philippe VANHEULE, Maire**.
Date de convocation : samedi 05 avril 2008 ; Additif à l'ordre du jour : 08/04/2008

***Etaient présents :** VANHEULE Philippe - GRANDJEAN Ghislaine – QUESNEY Danièle - HEBERT Joël - HENAULT Claude – TAMION Franck – ZOLLI Maryse - CROUIN Valérie - OGER Eric - PESQUET Claire - ANTIOME Christophe – LERQUIER Karen – ONO-DIT-BIOT Michaël – LONGO Virginie – DUHAMEL Denis – CHAGNAUD Francis – BOUTIGNY Agnès

***Absents représentés :** RAPHANEL Berthé donnant pouvoir à QUESNEY Danièle ; LONGUET Jérôme donnant pouvoir à ZOLLI Maryse ; LAURENT Jean-Claude donnant pouvoir à DUHAMEL Denis ; PERRIER Nathalie donnant pouvoir à BOUTIGNY Agnès ; DUBUC Georges donnant pouvoir à HEBERT Joël

***Absents non représentés :** DECAYEUX Nadine

***Monsieur Eric OGER est nommé secrétaire de séance**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27/03/2008 est adopté à l'unanimité.

N° 29/2008 COMPTE ADMINISTRATIF 2007

En sa qualité de successeur de M. Francis BELLÊTRE à la tête de la commune, M. Le Maire, qui assume les comptes de son prédécesseur, cède la présidence à M. HENAULT, doyen des conseillers municipaux. Le Maire ayant quitté la salle, il est donné lecture du Compte Administratif.

Par chapitre, sont récapitulés :

-le montant des **dépenses de fonctionnement** réalisées en 2007 (**1 581 528,17 €**)

-le montant des **recettes de fonctionnement** réalisées en 2007 (**2 261 586,34 €**).

En **investissement** :

-les **dépenses** s'élèvent à un montant de **1 273 145,22 €**

-les **recettes** atteignent la somme de **929 227,87 €**.

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2007

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 875 283,45	2 313 115,00	6 188 398,45
Titres de recettes émis (b)	929 227,87	2 262 126,94	3 191 354,81
Réduction de titres (c)	0,00	540,60	540,60
Recettes nettes (d=b-c)	929 227,87	2 261 586,34	3 190 814,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 875 283,45	2 311 975,00	6 187 258,45
Mandats émis (f)	1 293 809,05	1 586 780,86	2 880 589,91
Annulations de mandats (g)	20 663,83	5 252,69	25 916,52
Dépenses nettes (h=f-g)	1 273 145,22	1 581 528,17	2 854 673,39
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	0,00	680 058,17	336 140,82
(h-d) Déficit	343 917,35	0,00	0,00

Au fil de la présentation exhaustive des comptes, des précisions sont apportées aux conseillers sur les lignes qui posent question.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE...
...d'approuver ou non le Compte Administratif 2007

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	14
Membres présents :	17	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	14	Abstention	07		

Il est donné lecture du Compte de Gestion.

Par chapitre, sont récapitulés :

-le montant des **dépenses de fonctionnement** réalisées en 2007 (**1 581 528,17 €**)

-le montant des **recettes de fonctionnement** réalisées en 2007 (**2 261 586,34 €**).

En **investissement** :

-les **dépenses** s'élèvent à un montant de **1 273 145,22 €**

-les **recettes** atteignent la somme de **929 227,87 €**.

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2007

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 875 283,45	2 313 115,00	6 188 398,45
Titres de recettes émis (b)	929 227,87	2 262 126,94	3 191 354,81
Réduction de titres (c)	0,00	540,60	540,60
Recettes nettes (d=b-c)	929 227,87	2 261 586,34	3 190 814,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 875 283,45	2 311 975,00	6 187 258,45
Mandats émis (f)	1 293 809,05	1 586 780,86	2 880 589,91
Annulations de mandats (g)	20 663,83	5 252,69	25 916,52
Dépenses nettes (h=f-g)	1 273 145,22	1 581 528,17	2 854 673,39
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	0,00	680 058,17	336 140,82
(h-d) Déficit	343 917,35	0,00	0,00

Au fil de la présentation exhaustive des comptes, des précisions sont apportées aux conseillers sur les lignes qui posent question.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE...
...d'approuver ou non le Compte de Gestion 2007

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	15
Membres présents :	17	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	15	Abstention	07		

N° 31/2008 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2007,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2007,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTES A REALISER 2007	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-423 640,69 €		-343 917,35 €	-85 444,00	-18 986,00	-786 544,04 €
				66 458,00	€	
FONCT	1 057 455,86 €	731 644,69 €	680 058,17 €			1 005 869,34 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat -le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement-

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A-RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	680 058, 17
B-RESULTAT REPORTE DE N-1 : EXCEDENT (ligne 002 du CA)	325 811, 17
C-RESULTAT A AFFECTER (A + B) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007	1 005 869, 34
D-SOLDE D'EXECUTION de la section D'INVESTISSEMENT : DEFICIT (ligne 001 en investissement)	343 917, 35 + 423 640, 69 = 767 558,04
E-SOLDE DES RESTES à REALISER de la section D'INVESTISSEMENT : BESOIN de financement	18 986, 00
F-BESOIN DE FINANCEMENT (D + E)	786 544, 04
AFFECTATION de C	
1. Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP en réserves au compte 1068 en investissement (G) (au minimum, couverture du besoin de financement F)	786 544, 04
2. Solde disponible affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (report en fonctionnement à la ligne 002)	219 325, 30

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	15
Membres présents :	17	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	15	Abstention	07		

N° 32/2008 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2008

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter les impôts locaux de 2008 sur la base des taux suivant :

	Taux 2007 (référence)	Taux 2008 (soumis au vote)
Taxe d'habitation	12,20 %	12,20 %
Foncier bâti	27,46 %	27,46 %
Foncier non bâti	68,27 %	68,27 %

Il précise que sur la base de ces taux (constants, le coefficient de variation proportionnelle étant = à 1,000000), le produit fiscal attendu est de 757 446,00 €.

Taxes	Taux 2008	Bases d'imposition prévisionnelles 2008	Produit correspondant
D'habitation	12,20 %	2 386 000	291 092
Foncière (bâti)	27,46 %	1 528 000	419 589
Foncière (non bâti)	68,27 %	68 500	46 765
		TOTAL	757 446

En recettes de fonctionnement, le compte « 7311 - contributions directes » sera donc crédité de 757 446,00 €, étant données les bases d'imposition de 2008 contenues dans l'état N° 1259 de notification des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE...
...d'adopter les taux d'imposition ci-dessus
&
...de créditer le compte « 7311 » de 757 446 €

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	17	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

N° 33/2008 BUDGET PRIMITIF 2008

Il est donné lecture du projet de Budget Primitif 2008 au niveau du chapitre.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 155 642, 00	1 936 317, 00
		002 Résultat reporté 219 325, 00
Total de la section de fonctionnement	2 155 642, 00	2 155 642, 00
INVESTISSEMENT	1 593 431, 00	1 593 431, 00
	<i>Restes à réaliser 2007</i> 85 444, 00	<i>Restes à réaliser 2007</i> 66 458, 00
	<i>001 Déficit reporté</i> 767 558, 00	<i>1068</i> 786 544, 00
Total de la section d'investissement	2 446 433, 00	2 446 433, 00

Au fil de la présentation exhaustive des comptes, des précisions sont apportées aux conseillers sur les lignes qui posent question :

-5 animateurs de la Communauté de communes interviennent toute l'année sur le temps du repas pour encadrer les rationnaires du restaurant scolaire, d'où l'augmentation des dépenses de fonctionnement sur le compte 65735.

-Le parc informatique de la mairie sera rénové, ce qui permettra de basculer à la salle informatique de l'école élémentaire les postes actuellement en mairie.

-L'aménagement du chemin communal programmé cette année sera utile à un double titre : l'accès des forains en sera facilité ; l'accès au chantier du restaurant scolaire en sera amélioré.

Mme BOUTIGNY s'arrête un moment sur le montant de la ligne d'emprunt en dépenses d'investissement. M. le Maire explique qu'il s'agit d'équilibrer la section d'investissement du budget, et non pas de prévoir aujourd'hui de réaliser effectivement au cours de l'année des emprunts nouveaux à hauteur de plus de 1 000 000 d'euros. D'autant plus que des recettes, comme une bonne part du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) en fonctionnement, ou encore 340 000 € de DGE en investissement, n'étant pas connues à ce jour, le budget est amené à bouger favorablement par décision modificative.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE...

...d'adopter le budget primitif 2008 tel que récapitulé ci-dessus

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	17	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement du réseau de distribution électrique pour obtenir une puissance supérieure à 36 KVA : **RUE DES CANADIENS estimés à 32 000 € TTC**

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires.

- 1/ Les conditions financières, adoptées par l'assemblée délibérante du syndicat, pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :
 La participation financière (P) de la commune s'élève à 30% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :
 $P = 26\,755,85 \text{ € HT} \times 30\% = \mathbf{8\,026,76 \text{ €}}$
 Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à : **23 973,24 €**
- 2/ Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.
- 3/ La participation communale sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de M. le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale 16, rue de la Petite Cité 27025 EVREUX cedex, à la B.D.F. EVREUX 30001-00376-C2700000000-95.

Mme BOUTIGNY se fait préciser la localisation de l'opération, à savoir rue du Diguët et Hameau des Canadiens.

**Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- 1/ d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E.,
- 2/ de participer au financement au comptant du coût réel de cette opération dans les conditions précitées,
- 3/ de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante,
- 4/ d'inscrire à son budget les prévisions suivantes :

-en dépenses : au compte 20415, le montant de la participation de la commune à l'opération, soit : 8 026,76 €

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	17	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

**N° 35/2008 DELIBERATION SPECIFIQUE POUR ADAPTATION DES RESEAUX D'ELECTRICITE SUR
VOIE PUBLIQUE – PVR COMMONT / FLAUGNATTY**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles 332-6-1-2° d), L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 02 décembre 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Bosc Roger en Roumois ;

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur de la Rue du Diguët justifie des travaux d'électricité, sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante ;

Considérant que la propriété de Mme COMMONT est concernée par le renforcement en vu de sa division, ainsi que la propriété de Mr FLAUGNATTY la rue étant totalement urbanisée dans cette zone du P.O.S.

Considérant qu'une adaptation de la limite des 80 mètres est motivée par les circonstances locales de ce secteur qui sont :

L'ensemble des terrains de cette rue est déjà desservi et que la profondeur des terrains divisés est entre 60 et 100 mètres de part et d'autre de la voie.

Considérant que sont exclus les terrains déjà desservis par les réseaux d'électricité

Le Conseil décide,

Article 1^{er} : d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux dont le coût total estimé à 8026.76 €. Ils correspondent aux dépenses suivantes:

Travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux o	Coûts des travaux
Electricité	32000 €
Dépenses d'études	Néant
Coût total	32000 €
Prise en charge du SIEGE	23973.24 €
Coût total net	8026.76 €

Article 2 : fixe à 8026 € la part du coût des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 : les propriétés foncières concernées sont situées :

- suivant le plan joint, entre 60 et 100 mètres de part et d'autre de la voie

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain à : $8026.76 / 11072 \text{ m}^2 = 0.72 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de voter ces travaux et autorise le Maire à signer tout acte concernant ce contrat.

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	17	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

N° 36/2008 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE GEOTECHNICIENS POUR SONDAGE DE SOLS

Monsieur Le Maire indique que concernant le projet de construction d'un restaurant scolaire, il est proposé de procéder au lancement de la consultation des géotechniciens :

1 – Noms et adresses de sociétés habilitées à procéder à des sondages de sols :

- FONDOUEST – BP 536 – 50405 GRANVILLE

- TECHNISOL Normandie (sarl) – rue Vignes – 14650 CARPIQUET

- CE BTP - SOLEN – 1 rue Avenir – 76960 NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

2 – Libellé succinct de la demande à formuler auprès de ces sociétés :

La Commune envisage la construction d'un restaurant scolaire ; nous devons effectuer une campagne de sondage de reconnaissance des sols et essais pressiométriques (3 points). Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre proposition de prix pour une mission du type G12 pour le vendredi 18 avril 2008 à 12h00.

Il est précisé que :

- la profondeur de ces sondages est laissée à l'initiative du Géotechnicien mais devra être suffisante dans le cas de fondations profondes.
- Les sondages devront permettre le dimensionnement des fondations ainsi que les données hydrauliques à prendre en considération.

Pour information :

- Devra être joint à la demande de prix le plan du terrain avec la localisation des points de sondage à réaliser ainsi que le plan du restaurant et les façades (copie jointe)
- Le géotechnicien retenu le sera sur les critères de prix et de délai d'exécution

M. le Maire précise que par cette délibération, le Conseil Municipal ne préjuge en rien de l'emplacement qui sera celui retenu pour le nouveau restaurant scolaire. La question du choix du lieu d'implantation du futur bâtiment sera tranchée lors de la réunion de commission programmée à cet effet le 16 avril.

Mme BOUTIGNY en déduit que l'implantation définitive sera connue au moment où le Maire sera amené à signer le marché consécutif à cette consultation. Quel que soit l'emplacement choisi, les points de sondage seront effectués tels que localisés sur le plan joint à la proposition de délibération : « les points suivront le bâtiment ».

Ces explications entendues et après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE...

...de procéder au lancement de la consultation des géotechniciens,

...d'autoriser M. le Maire à signer :

-le marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que

-tous documents afférents à cette affaire

&

...de créditer le compte « 2031-176 » du montant nécessaire

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	15
Membres présents :	17	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	15	Abstention	07		

N° 37/2008 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE BUREAUX DE CONTRÔLE DE BÂTIMENT

Monsieur Le Maire indique que concernant le projet de construction d'un restaurant scolaire, il est proposé de procéder au lancement de la consultation de Bureaux de contrôle de bâtiment :

1 – Noms de différents Bureaux de contrôle pour mission ERP :

- APAVE
- NORISKO
- QUALICONSULT
- SOCOTEC
- VERITAS

2 – Libellé succinct de la demande à formuler auprès de ces sociétés :

Dans le cadre de l'affaire citée en référence, la Commune, Maître d'Ouvrage, décide de construire un RESTAURANT SCOLAIRE composé d'une partie stockage, cuisine avec élaboration des repas, d'une autre partie salle de restauration avec accueil et sanitaires et d'une chaufferie pour une surface de 720 m² de SHON (surface hors œuvre nette) et 150 m² d'auvent.

Cette construction comporte un seul bâtiment.

Il est prévu une réalisation en corps d'état séparés avec pilote de chantier. Cette réalisation est complète depuis le clos-couvert jusqu'aux aménagements intérieurs comprenant le mobilier.

Le montant estimé des travaux est de 1 410 000 € HT (valeur juin 2007) pour une période de chantier de 12 mois.

Je vous propose de remettre pour le vendredi 18 avril 2008 à 12h00 en Mairie votre meilleure offre pour :

- Mission de contrôle de type L – PV – SEI et HAND

A une question de Mme ZOLLI, M. le Maire répond que ce type de consultation fait généralement ressortir une grande disparité au niveau des prix proposés par les professionnels.

Ces explications entendues et après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE...

...de procéder au lancement de la consultation des Bureaux de contrôle,

...d'autoriser M. le Maire à signer :

-le marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que

-tous documents afférents à cette affaire

&

...de créditer le compte « 2031-176 » du montant nécessaire

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	15
Membres présents :	17	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	15	Abstention	07		

N° 38/2008 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE BUREAUX DE CONTRÔLE HYGIENE & SECURITE

Monsieur Le Maire indique que concernant le projet de construction d'un restaurant scolaire, il est proposé de procéder au lancement de la consultation de Bureaux de contrôle Hygiène & Sécurité :

1 – Noms de différents Bureaux de contrôle pour mission SPS Hygiène & Sécurité :

- APAVE
- NORISKO
- QUALICONSULT
- SOCOTEC
- VERITAS

2 – Libellé succinct de la demande à formuler auprès de ces sociétés :

Dans le cadre de l'affaire citée en référence, la Commune, Maître d'Ouvrage, décide de construire un RESTAURANT SCOLAIRE composé d'une partie stockage, cuisine avec élaboration des repas, d'une autre partie salle de

restauration avec accueil et sanitaires et d'une chaufferie pour une surface de 720 m² de SHON (surface hors œuvre nette) et 150 m² d'auvent.

Cette construction comporte un seul bâtiment.

Il est prévu une réalisation en corps d'état séparés avec pilote de chantier. Cette réalisation est complète depuis le clos-couvert jusqu'aux aménagements intérieurs comprenant le mobilier.

Le montant estimé des travaux est de 1 410 000 € HT (valeur juin 2007) pour une période de chantier de 12 mois.

Je vous propose de remettre pour le vendredi 18 avril 2008 à 12h00 en Mairie votre meilleure offre pour :

- Mission coordination SPS catégorie 2

Ces explications entendues et après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE...

...de procéder au lancement de la consultation des Bureaux de contrôle

...d'autoriser M. le Maire à signer :

-le marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que

-tous documents afférents à cette affaire

&

...de créditer le compte « 2031-176 » du montant nécessaire

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	15
Membres présents :	17	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	15	Abstention	07		

N° 39/2008 ELECTION DES ADMINISTRATEURS DU CCAS

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 mai 2001 fixant à « 6 » le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Le maire expose que, conformément au décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié, relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste.

Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste présentée par Ghislaine GRANDJEAN pour « BOSC ROGER ENSEMBLE » (BRE) :		Liste présentée par Denis DUHAMEL pour « BOSC ROGER AUTREMENT » (BRA) :	
1	GRANDJEAN Ghislaine	1	PERRIER Nathalie
2	PESQUET Claire	2	DUHAMEL Denis

3	DUBUC Georges	3	LAURENT Jean-Claude
4	RAPHANEL Berthé	4	ONO-DIT-BIOT Michael
5	DECAYEUX Nadine	5	CHAGNAUD Francis
6	HENault Claude	6	BOUTIGNY Agnès

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

À déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Nombre de suffrages valablement exprimés : 22

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 22/6 = 3,66

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges attribués
Liste BRE	15	4	0,09	0	4
Liste BRA	07	1	0.91	1	2

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste A :

1	GRANDJEAN Ghislaine
2	PESQUET Claire
3	DUBUC Georges
4	RAPHANEL Berthé

Liste B :

1	PERRIER Nathalie
2	DUHAMEL Denis

Observations et réclamations : NEANT

INFORMATIONS

MARCHE FERMIER

Le 20 avril, se tiendra le marché fermier au boulodrome.

FUN CAR

Le 20 avril, se tiendra la manifestation « fun car », circuit de la forêt.

BOULES LYONNAISES

M. Le Maire félicite la famille AVISSE pour sa qualité et son sérieux dans la pratique qui est la sienne du sport des boules lyonnaises ; ils contribuent à la renommée de la commune sur le plan national ; ils participeront notamment cette année au championnat de France

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réunion le 16 avril à 18h30 – Ordre du jour : détermination de l'emplacement du nouveau restaurant scolaire

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Réunion le 21 avril à 14h00 – Ordre du jour : ouverture de plis suite à consultation pour :

-sondage de sols

-bureau de contrôle bâtiment

-bureau de contrôle hygiène et sécurité

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION DE SECURITE AUX ECOLES

MM. ONO-DIT-BIOT et DUHAMEL reviennent sur la commission de sécurité qui vient de se réunir concernant l'école élémentaire. Mme QUESNEY leur expose les grandes lignes du rapport qui se solde par un avis favorable. Elle s'engage à communiquer prochainement les résultats de la commission de sécurité relative à l'école maternelle.

La séance est levée à 20 heures 30

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Eric OGER

Philippe VANHEULE

Les adjoints et conseillers municipaux :